



L'ÉTAT RENOUVELLE SA CONFIANCE ET CHOISIT LA SOLUTION INERTAM POUR SES DÉCHETS AMIANTÉS

Europlasma, expert des solutions de dépollution, de valorisation matière et de décarbonation, annonce que le Ministère de l'Intérieur a choisi de confier le traitement de ses déchets d'amiante à sa filiale Inertam.

A l'instar de l'Assemblée Nationale, c'est à présent le Ministère de l'Intérieur qui retient la solution proposée par Inertam dans le cadre de la réhabilitation de l'un de ses sites. Garantissant la destruction de la toxicité de l'amiante grâce à son procédé haute température, ce choix responsable et véritable modèle d'économie circulaire permet de supprimer définitivement le risque afin d'assurer la protection de la santé publique et de l'environnement.

Rappelons ce qu'est le procédé de vitrification.

Le procédé de vitrification des déchets d'amiante mis au point par Inertam est unique au monde. Il consiste à introduire dans un four tout type de déchets d'amiante ayant été préalablement broyés. Les déchets sont portés en fusion à 1500°C. Après refroidissement à l'air libre, le sous-produit obtenu, le Cofalit®, est totalement inerte et peut être valorisé dans des travaux de BTP.

Inertam sera présent (Pavillon 4, stand B113.8) au [salon des Maires et des Collectivités Locales](#) du 22 au 24 novembre 2022 à Paris, porte de Versailles

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 30 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com). Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.

Contacts :**Europlasma****Relations actionnaires**

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication**Anne-Catherine BONJOUR** – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 693 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr